COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : CDG/2003-0084 *(corr. DPC : C. De Greef)*
Réf. NOVA : / *(corr. DU : /)*
Réf. CRMS : AA/AH/**AND100009_673_PROT_St_Guidon**
Annexe : /

Bruxelles, le 15/06/2021

Objet : ANDERLECHT. Avenue d'Itterbeek, 93. Demande de classement de la Chapelle Saint-Guidon et de son jardin.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 222§3 du CoBAT, et en réponse à votre courrier du 17/05/2021, nous vous communiquons l'avis rendu par notre Assemblée en sa séance du 02/06/2021, concernant la demande sous rubrique.

Chapelle Saint-Guidon et cartouche intégré sous la niche, localisation du site © Urban.brussels et Brugis

L'arrêté du 7/03/2013 inscrit sur la liste de sauvegarde comme *monument* la chapelle Saint-Guidon sise 93 avenue d'Itterbeek à Anderlecht, en ce compris la statue de Saint-Guidon qui en fait partie intégrante, et comme *site* son jardin intégrant le chêne situé à l'arrière de la chapelle.

Ce sanctuaire remonte au XIe siècle et témoigne du culte de Saint-Guidon à Anderlecht. Il se situe à l'emplacement où le saint aurait, selon la légende, planté son bâton de pèlerinage qui se serait instantanément transformé en un chêne robuste. Le culte ayant été confirmé pendant la Contre-Réforme par la construction d'un petit oratoire et la plantation en 1633 du "Sint-Wijden Eyck", la chapelle a été reconstruite à plusieurs reprises. Elle date, sous sa forme actuelle, de 1925, tandis que le chêne pédonculé existant a probablement été planté dans les années 1870.

La présente demande émane de la Fabrique d'église de la Collégiale Saints-Pierre-et-Guidon, propriétaire de la chapelle, qui sollicite de passer de l'actuelle mesure de sauvegarde à une mesure de classement.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

La CRMS rend un avis favorable sur cette demande de classement du sanctuaire mais demande que le classement soit limité à la chapelle et son chêne car elle estime que seuls ces éléments revêtent un intérêt historique et folklorique.

Par ailleurs, Commission recommande d'entreprendre le réaménagement du jardin qui précède la chapelle afin de renforcer le rôle urbanistique du site et ainsi augmenter sa lisibilité et son accessibilité depuis l'espace public. Elle encourage le demandeur à élaborer un projet qui revalorisera les abords de ce lieu de culte, élément important de la dévotion populaire en Région bruxelloise.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : cdegreef@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; aheylen@urban.brussels